

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 4 décembre 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

303-12-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

304-12-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-11-13

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- De M. Gérard Bédard, directeur des inventaires et du Plan à la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, une correspondance concernant la remise d'entretien en novembre 2017, de l'ancienne route du pont ainsi que du pont couvert, indiquant que suite à la publication du décret concernant les routes dont la gestion incombe au Ministère prévue à l'automne 2017, cedit décret régularisera le transfert de la route et du pont couvert à la Ville de New Richmond. L'entretien, l'inspection du pont, l'entretien des approches seront donc de la responsabilité de la Ville.

- De Mme Gabrielle Paquette, directrice au ministère de la Culture et des Communications, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 2 500 \$, représentant le deuxième et dernier versement prévu au volet Crédits directs de l'entente de développement culturel, pour l'année 2016-2017.
- De M. Jean Bissonnette, sous-ministre associé de la sécurité civile et de la sécurité incendie :
 - . une correspondance indiquant que la Ville recevra sous peu un questionnaire en ligne concernant les inondations du printemps 2017. Cette démarche se veut une occasion de recueillir des constats et commentaires afin d'améliorer le soutien gouvernemental lors d'une catastrophe naturelle ou accidentelle.
 - . une correspondance remerciant chaleureusement l'implication des partenaires et collaborateurs de la Semaine de la prévention des incendies qui a eu lieu du 8 au 14 octobre 2017, sous le thème « La prévention, c'est bon ». Cette campagne visait à sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'importance de développer de bons comportements en vue de prévenir les incendies dans la cuisine.
- De M. Marc Croteau, sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une correspondance concernant la Loi 122 visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2018, indiquant à son article 75 l'assujettissement des organismes municipaux aux règles contractuelles des municipalités.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois de novembre 2017.

305-12-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent deux dollars et quatre-vingt-deux cents (779 902,82 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

306-12-17

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2018

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond, situé au 99, place Suzanne-Guité, le lundi, et débiteront à 20 h :

8 janvier 2018	2 juillet 2018
5 février 2018	6 août 2018
5 mars 2018	10 septembre 2018
9 avril 2018	1 ^{er} octobre 2018
7 mai 2018	5 novembre 2018
4 juin 2018	3 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

La greffière dépose le registre public des déclarations des élus qui ne contient aucune déclaration pour la période du 3 novembre 2016 au 1^{er} décembre 2017.

307-12-17

CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2018

Attendu que les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

Attendu que depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf.: Résolution 2001-02-35 - MRC de Bonaventure);

Attendu que depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf.: Résolution 2016-06-114 - MRC de Bonaventure);

Attendu que le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

Attendu qu'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

Que la Ville de New Richmond confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2018 par une contribution financière de cinq mille neuf cent cinquante-huit dollars (5 958 \$).

ADOPTÉE

308-12-17

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ DE RETRAITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De renouveler le mandat de monsieur Stéphane Cyr à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite des employés de la Ville de New Richmond, et ce, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

309-12-17

VACANCE DE TERRAIN - PARC DE MAISONS MOBILES - FIN D'OBLIGATION

Considérant que lors de certaines transactions de ventes de terrains concernant le développement du parc de maisons mobiles, avenue Bert-Dimock et rue du Curé-Miville, la Ville s'est prévaluée d'une clause indiquant qu'advenant la vacance d'un terrain, suite au déménagement d'une maison mobile, ledit terrain devait être cédé à la Ville pour un montant équivalent à 75 % de la valeur marchande basée sur le rôle d'évaluation en vigueur;

Considérant que le Conseil considère que cette clause est devenue obsolète avec les années;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

De mettre fin à l'obligation des propriétaires de terrains situés sur l'avenue Bert-Dimock et/ou la rue du Curé-Miville, les obligeant à revendre ledit terrain à la Ville, et ce, advenant le déplacement ou le retrait de la maison mobile.

ADOPTÉE

ÉLECTIONS 2017 - DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS

Tel que prescrit par la Loi, le directeur général dépose les déclarations des candidats à l'élection du 5 novembre 2017, concernant leur rapport de dépenses ainsi que la liste des donateurs, et ce, dûment complétés.

**PROJET RÉNOVATION CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU -
AUTORISATIONS DE PAIEMENT**

310-12-17

CERTIFICATS DE PAIEMENT 1 ET 2 - CONSTRUCTIONS SCANDINAVES INC.

Considérant les recommandations émises par le Consortium Goulet Lebel + Day du 17 novembre et du 4 décembre 2017 dans le projet de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement du certificat no. 1, pour les travaux de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, tel que recommandé par les architectes du Consortium Goulet, LeBel + Day, en date du 17 novembre 2017, d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinq dollars et trente-deux cents (298 705,32 \$), taxes incluses à Les Constructions Scandinaves.

D'autoriser également le paiement du certificat no. 2, tel que recommandé par les architectes du Consortium Goulet, LeBel + Day, en date du 4 décembre 2017, d'un montant de deux cent soixante-neuf mille cinq cent vingt-neuf dollars et vingt cents (269 529,20 \$), taxes incluses également à Les Constructions Scandinaves, et ce, pour un montant total de cinq cent soixante-huit mille deux cent trente-quatre dollars et cinquante-deux cents (568 234,52 \$), taxes incluses.

Il est entendu que ces paiements seront pris à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

311-12-17

SURVEILLANCE BUREAU ET CHANTIER - CONSORTIUM GOULET LABEL + DAY - FACTURE GLD-007

Considérant le contrat octroyé au Consortium Goulet Lebel + D pour la surveillance bureau et chantier du projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

Considérant que les travaux sont à 25 % d'état d'avancement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la facture GLD-007, pour les travaux surveillance bureau et chantier du projet de rénovation du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, d'un montant de huit mille six dollars et cinquante-sept cents (8 006,57 \$), taxes incluses au Consortium Goulet Lebel + Day. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1042-17.

ADOPTÉE

312-12-17

FONDS DE ROULEMENT - AJUSTEMENT DES MONTANTS

Considérant les résolutions adoptées au cours de l'année 2017, autorisant des dépenses, à être prises à même le fonds de roulement, représentant un montant de cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars (166 588 \$), taxes nettes;

Considérant que les montants associés à certains de cesdits projets ont été modifiés en fonction des dépenses réelles, portant ainsi le montant réel de dépenses à cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-six dollars et quarante cents (152 686,40 \$), taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

De corriger les montants utilisés réellement dans ces projets au fonds de roulement, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant, pour un montant réel de cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingt-six dollars et quarante cents (152 686,40 \$), taxes nettes :

Engagement 2017		
	Montant selon résolution	Montant réel
Remorque loisirs	13 696 \$	14 027.93 \$
Remorque travaux publics	4 194 \$	4 194.25 \$
Tracteur pelouse	9 238 \$	9 028.92 \$
Machine à pression	11 228 \$	10 493.50 \$
Compresseur à air	20 703 \$	20 703.53 \$
Caméra carrières et sablières	10 394 \$	10 902.95 \$
Habits de combat	17 060 \$	17 121.36 \$
Escalier plage Henderson	8 399 \$	8 399.00 \$

Embellissement pointe Taylor	15 748 \$	3 401.24 \$
Équipement réfrigération aréna	15 748 \$	15 748.13 \$
Réservoir huile caserne	5 451 \$	5 822.48 \$
Plans et devis St-Edgar	6 068 \$	4 724.44 \$
Lame de déneigement	13 438 \$	13 438.40 \$
Pavage rue Bert-Dimock	4 725 \$	4 725.27 \$
Espace libre	10 498 \$	9 955.00 \$
	166 588 \$	152 686.40 \$

ADOPTÉE

313-12-17

DEMANDE D'APPUI - PROJET DE MAISON « OXYGÈNE »

Considérant la demande d'appui déposée par l'organisme Convergence pour le déploiement et l'ouverture d'une ressource d'hébergement pour les pères et leurs enfants sur le territoire des MRC de Bonaventure et d'Avignon;

Considérant que la région n'offre présentement aucune ressource d'hébergement sécuritaire pour les pères et leurs enfants, en situation de vulnérabilité vivant une rupture conjugale ou familiale;

Considérant que cette offre permettrait de consolider le lien père-enfant, et ce, par un hébergement stable et des services psychosociaux à la clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'appuyer l'initiative de l'organisme Convergence, service d'aide aux hommes de la Gaspésie, pour le déploiement d'une Maison Oxygène sur son territoire.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

314-12-17

DEMANDE D'AUTORISATION - EMPLOIS ÉTÉ CANADA 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à présenter des demandes auprès de Services Canada pour les emplois d'été 2018.

ADOPTÉE

URBANISME

RÈGLEMENT 1046-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PC/B.13 ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1046-17 modifiant le Règlement de zonage 927-13 - Agrandissement de la zone Pc/b.13 et modification de la grille des spécifications, sera adopté à une séance ultérieure.

315-12-17

ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif à l'agrandissement de la zone Pc/b.13, portant le numéro 1046-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif à l'agrandissement de la zone Pc/b.13, lequel est identifié sous le numéro 1046-17.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1047-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE PC/B.13 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13) - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur René Leblanc à l'effet que le Règlement 1047-17 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (zone Pc/b.13 du Règlement de zonage 927-13), sera adopté à une séance ultérieure.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

316-12-17

139, CURÉ-MIVILLE

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 139, Curé-Miville :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul minimale avant de 4,79 mètres au lieu des 6,00 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 14 novembre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 novembre 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 139, Curé-Miville, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

317-12-17

324. ROUTE 132 EST

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 324, route 132 Est :

- a) Afin de rendre la propriété conforme aux articles suivants du Règlement de zonage 927-13 :

Article 5.1 : accepter une marge latérale minimale de 1,41 mètre au lieu des 2,00 mètres prescrits;

Article 3.1.5.2 : accepter une distance minimale de 0,80 mètre au lieu des 1,50 mètre prescrit de la cheminée située dans la marge latérale Est.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'informateur, édition du 14 novembre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 novembre 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 324, route 132 Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

318-12-17

DÉROGATION MINEURE AU LOTISSEMENT (LOT 5 016 889)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au lotissement a été déposée pour le lot 5 016 889 :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 6.4 du Règlement de lotissement 882-10 : accepter une largeur de mesure avant à un nouveau lot, pour fins de construction résidentielle unifamiliale, de 11,38 mètres au lieu des 15,24 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 14 novembre 2017;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 novembre 2017;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure au lotissement requise pour le lot 5 016 889, soit acceptée telle que demandée par le plan de Pascal Mercier, arpenteur géomètre (dossier no. S17-316) et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

319-12-17

POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX - SERVICE L'URBANISME

Considérant l'analyse effectuée par le comité budget à propos des tarifs associés aux divers permis émis par le Service de l'Urbanisme;

Considérant que le directeur dudit Service a déposé un projet de modifications desdits tarifs;

Considérant que la dernière modification date de plusieurs années;

Considérant les frais élevés de maintien du rôle d'évaluation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'accepter la grille révisée des tarifs pour le Service de l'urbanisme, et ce, tel que déposée par le directeur du Service.

ADOPTÉE

320-12-17

AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX - COMITÉ ZIP GASPÉSIE

Considérant l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle de New Richmond, intervenue le 3 octobre 2013 entre le ministère du développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville;

Considérant qu'à l'article 7 de cette entente : « le Propriétaire peut autoriser la réalisation des activités de nettoyage des déchets ou de démantèlement des infrastructures présents sur la Propriété au moment de sa reconnaissance »;

Considérant que le projet de « Restauration de l'habitat du saumon Atlantique dans l'estuaire de la Petite rivière Cascapédia » soutient les recommandations inscrites dans le rapport « Étude hydraulique : modélisation de la Petite rivière Cascapédia » réalisé par le ministère des Transports du Québec en matière de modification des ponts et ponceaux;

Considérant que le Comité ZIP Gaspésie souhaite entreprendre le démantèlement de 2 ponts de béton et reconfigurer les berges par la végétalisation à l'intérieur de la réserve naturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le Comité ZIP Gaspésie à entreprendre le démantèlement de 2 ponts de béton et la reconfiguration des berges par la végétalisation à l'intérieur de la réserve naturelle de l'Estuaire-de-la-Petite-Rivière-Cascapédia. Il est à noter que lesdits travaux devront être complétés au plus tard le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

321-12-17

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - DÉCLARATION D'EXERCICE D'UN DROIT - LOT 5 016 339

Considérant la demande d'aliénation d'une partie du lot 5 016 339 pour un usage d'utilité publique;

Considérant l'usage actuel de ce lot;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la greffière à déposer un formulaire de déclaration d'exercice d'un droit pour le lot 5 016 339 à l'effet d'aliéner une partie de cedit lot, d'une superficie approximative de 32 111 mètres carrés, et ce, pour un usage d'utilité publique en lien avec les résidus provenant de cueillettes conformément au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bonaventure, compte tenu que l'usage projeté est conforme à la réglementation en matière de zonage présentement en vigueur. Il est entendu que la résolution 207-07-17 est par le fait même abrogée.

ADOPTÉE

322-12-17

RÉNOVATION CADASTRALE VS VENTE POUR TAXES

Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a entrepris, en 2014, des travaux de rénovation cadastrale pour tout le territoire de la Ville de New Richmond;

Considérant que suite a cesdits travaux, certains terrains, d'une superficie minimale d'un (1) mètre carré, ont été attribués et répertoriés en 2015;

Considérant que cesdits terrains sont situés dans la Petite rivière Cascapédia et ne sont d'aucune utilité pour les propriétaires;

Considérant que deux (2) de ces terrains ont été mis en vente pour non paiement de taxes 2015-2016-2017, lors de la vente du 30 novembre 2017 et qu'ils n'ont pas trouvé preneur :

- Propriétaire : Iréné E. Cyr (lot 5 017 631);
- Propriétaire : Chevaliers de Colomb de New Richmond (lot 5 017 633).

Considérant que la Ville considère que ces lots n'auraient jamais du être créés par la rénovation cadastrale;

Considérant que la Ville souhaite régulariser la situation pour plusieurs années pour ces deux (2) propriétés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'affecter un montant de cent dollars (100 \$) aux propriétés suivantes, et ce, afin de régulariser la situation de ces propriétés pour plusieurs années :

- Iréné E. Cyr (lot 5 017 631);
- Chevaliers de Colomb de New Richmond (lot 5 017 633).

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

323-12-17

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue Bert-Dimock pour un montant subventionné de quinze mille neuf cent quarante dollars (15 940 \$), conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur l'avenue Bert-Dimock, dont la gestion incombe à la Ville, et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

324-12-17

APPEL D'OFFRES - ESSENCE ET CARBURANT DIESEL 2018

Considérant l'appel d'offres sur invitations transmises à trois (3) firmes pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel pour 2018;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Pétroles R. Turmel	87 120,02 \$
Les Huiles Desroches inc.	87 635,07 \$
Pétroles C. Poirier	89 790,70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Pétroles R. Turmel au montant de quatre-vingt-sept mille cent vingt dollars et deux cents (87 120,02 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel pour 2018, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

325-12-17

RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-8 - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De mandater la firme ARPO Groupe-conseil à déposer une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le projet de réfection de la station de pompage SP-8, et ce, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. De plus, d'autoriser un paiement au montant de six cent cinquante-quatre dollars (654 \$) pour l'obtention dudit certificat.

La Ville s'engage également à transmettre au Ministère, soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

326-12-17

DEMANDE D'ADHÉSION - LE THÉÂTRE EN TOURNÉE LES VOYAGEMENTS

Considérant que le théâtre en tournée « Les Voyagements » offre un programme d'aide financière pour le théâtre de création;

Considérant que lorsque la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond sélectionne des pièces éligibles au « Voyagement », elle est susceptible d'obtenir une aide financière;

Considérant que depuis cette année afin de recevoir cette aide, la Ville doit adhérer à cet organisme, au montant de cinquante dollars (50 \$) annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant de cinquante dollars (50 \$), taxes en sus, à l'organisme Le théâtre en tournée Les Voyagements, et ce, pour l'adhésion de la Ville à cet organisme.

ADOPTÉE

327-12-17

RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

Considérant le succès des Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond s'implique pour les trois (3) prochaines éditions des Rencontres internationales de la photographie soient 2018, 2019 et 2020. L'apport en service se définit comme suit :

- Implication financière de la Ville de New Richmond de 2 000 \$;
- Un lieu d'exposition en fonction du thème et du choix des photos;
- Des matériaux pour accrocher les photos;
- Un espace pour la tenue d'ateliers et/ou de conférence;
- Du personnel (responsable de la culture, aides techniques) pour l'accrochage et le démontage des expositions.

Il est entendu que ces montants seront pris à même l'entente culturelle. Il est également entendu qu'il sera toujours possible pour la Ville de se retirer de l'événement si elle le juge à propos, le 30 novembre de chaque année.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des contribuables se questionnent sur les travaux qu'entreprendront le Comité ZIP Gaspésie sur la réserve naturelle de New Richmond et également sur l'échéance probable concernant les ponts qui vont être supprimés et le remplacement de ceux-ci par des passerelles.

Un citoyen demande des éclaircissements concernant les subventions obtenues par le gouvernement fédéral dans le dossier des travaux du Centre communautaire. Il demande également si le budget est respecté à ce jour. Il demande également la date du dépôt du budget 2018 et s'il y a un nouveau rôle d'évaluation qui a été déposé dernièrement.

Un contribuable souhaite rapporter une problématique qu'il a connu concernant la chasse aux chevreuils vs les terrains privés. Il demande si le Conseil peut prévoir des modifications plus sévères à la réglementation existante.

Un citoyen demande des informations supplémentaires au sujet de la firme retenue pour la fourniture d'essence et de carburant diesel.

Une contribuable demande la position de la Ville en rapport avec le dossier de compostage.

Des félicitations sont données au maire pour sa nomination à titre de préfet de la MRC de Bonaventure.

Un citoyen demande s'il existe un plan pour l'expansion du quartier industriel.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 10.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière